

CR du CSE extra du 06 mai 2020 - COVID-19

Présents en audio conf :

- 14 élus titulaires : E. Tiriou, D. Codron, P. Lemoine, G. Le Floch, D. Levasseur, A. Denoyel, T. Marchand, D. Suarez, C. Tardieu, V. Delente, V. Pourrier, R. Privat-Rauline, M. Alter, N. Avril
- RS : F. Lezinska, N. Picault
- Direction : J. Drouard, S. Wistan, T. Crombez, Véronique Olive, Solange Le Guen

2 points à l'ordre du jour:

- **Point de situation COVID 19**
- **Consultation sur le recours à deux conventions d'activité partielle applicables aux sites de Bagneux et de Paris de l'établissement Naval Group de la Région Parisienne dans le cadre des mesures d'adaptation d'organisation du temps de travail pour faire face à la crise sanitaire Covid 19**

A la demande des élus du CSE en séance un point supplémentaire est rajouté à l'ordre du jour :

- Remplacement d'un membre de la CSSCT qui a démissionné de son mandat.

1^{er} point à l'ordre du jour : Point de situation COVID 19

Déconfinement à partir du 11/05/20

La Direction ne souhaite pas d'arrivée massive le 11/05/20 et donc limite les retours sur site.

Le télétravail est maintenu et privilégié pour ceux qui le peuvent. Les autres reviendront sur site en bordées. **L'utilisation des transports en commun est déconseillée**

Objectifs :

Bagneux : sécuriser et contrôler les effectifs de SMC la semaine prochaine et des semaines suivantes.

Finlay : peu de personnes sont actuellement sur site. La Direction attend le schéma de tous les managers cet après-midi. La reprise devra se faire progressivement.

Nettoyage :

Certaines pratiques de nettoyage à « l'ancienne » des prestataires actuels ne sont pas satisfaisantes. Il est prévu un recadrage de ces prestataires par D. Duchevu. La Direction a fait rouvrir des bureaux fermés depuis le début du confinement.

Produits sanitaires :

Beaucoup de commandes ne sont pas encore arrivées (cales de portes, distributeurs fixes de gel, poubelles DASRI...). Dans l'attente, des solutions alternatives sont mises en place. Le marquage au sol sera finalisé pour le lundi 11/05/20.

Masques :

37 000 masques chirurgicaux sont mis à disposition des salariés. Pour les personnes venant en transport en commun, la Direction attend des masques alternatifs de catégorie 1.

Le port du masque n'est pas obligatoire à l'intérieur de l'établissement si les mesures barrières sont respectées. Toutefois, les salariés désireux d'en porter un pourront s'en procurer auprès de DES en respectant le même processus que pour la distribution de gel et de lingettes.

Gel hydroalcoolique :

La région parisienne dispose de 1 100 litres, ce qui est amplement suffisant pour les mois à venir.

Lingettes :

Le conditionnement actuel n'est pas satisfaisant et va donc être remplacé par un conditionnement plus pratique (soit fente pour n'utiliser qu'une lingette à la fois et limiter le risque de dessèchement du stock restant, soit sachet individuel). Des distributeurs de lingettes vont être installés dans tous les sanitaires.

Sanitaires :

Par mesures de précautions sanitaires, la Direction interdit de se brosser les dents dans les sanitaires. Les douches sont fermées jusqu'à nouvel ordre. Un affichage décrivant ces mesures est en cours.

Mesures sanitaires

Les détecteurs de prise de température ne sont pas encore arrivés pour la région parisienne. La médecine du travail ne conseille pas l'utilisation de ces détecteurs vu les limites de l'exercice mais ne les interdit pas. Des rappels permanents sont indispensables concernant le respect des mesures sanitaires.

La Direction compte sur les membres de la CSSCT pour renforcer les équipes de prévention en se manifestant auprès du directeur d'établissement ou auprès de la responsable HSE de l'établissement.

Transports :

Une charte régionale existe pour réguler l'afflux des transports en commun en Ile de France.

La Direction privilégie le télétravail pour les personnes qui le peuvent.

Sous réserve des mesures mises en place par le gouvernement : un nouveau justificatif devrait être appliqué par tranche horaire d'utilisation des transports en commun.

La Direction recommande d'utiliser un mode de transport personnel dans la mesure du possible.

Concernant les véhicules UbeeQo (mis à disposition par Naval-Group pour la Région Parisienne), les collaborateurs effectueront eux-mêmes le nettoyage avec des lingettes.

Les déplacements de collaborateurs venant d'autres établissements Naval-Group seront autorisés en Région Parisienne sur dérogation du directeur d'établissement.

RAPPEL : Avant leur retour sur site, les salariés doivent avertir leur manager ou le directeur d'établissement pour réactiver leur badge désactivé pendant le confinement.

Information des managers :

Un kit manager accompagné d'une check-list leur a été distribué la semaine dernière suite à la confcall du Directeur d'établissement. Des réunions d'information, de sensibilisation avec tous leurs collaborateurs doivent être tenues, ainsi que des bilatérales dans la perspective de la reprise.

Un livret de reprise rappelant les consignes groupe et locale sera distribué à chaque collaborateur contre signature.

Point de situation COVID :

- Bagneux : 13 cas salariés (stable depuis le 03/04) + 13 cas prestataires
- Paris : 9 cas salariés + 6 cas prestataires (stable depuis le 07/04)
-

Effectifs présents le 05/05/20

- Finlay : 17 salariés + 13 prestataires
- Bagneux : 44 salariés + 35 prestataires

Les CFE-CGC Naval Group

SECTION Naval Group Région parisienne

Evelyne TIRIOU : 0674445950- Sylvie RAFFIN :- Patricia LEMOINE : 0665799639- Damien CODRON : 0686708509

<https://cfecgc-naval.fr>

Effectifs de SMC Bagneux :

Actuellement en S 19, 130 personnes y compris des prestataires sont présentes. La remontée en puissance est limitée par le respect de la distanciation sociale. Prévisions pour les semaines à venir:

- S 20 : 170 personnes
- S 21 : 190 personnes

Pour des raisons tant professionnelles que psychologiques, la Direction va autoriser les télétravailleurs à revenir sur site régulièrement.

Le respect des mesures barrières reste la priorité de la Direction et des managers.

Des patrouilles sont effectuées afin de s'assurer du respect des règles sanitaires, des bordées...

L'équilibrage du nombre de collaborateurs dans les bordées se fait naturellement.

Un rappel par les managers a été fait pour maîtriser la circulation dans les sites et éviter les croisements entre la bordée du matin et de celle de l'après-midi.

Une réflexion Groupe est en cours pour que des salariés puissent partager leur temps de travail entre bordée sur site et le télétravail à domicile.

La CFC-CGC rappelle qu'un des objectifs du télétravail est d'éviter le déplacement sur site

2^{ème} point à l'ordre du jour : Consultation sur le recours à deux conventions d'activité partielle

Il est rappelé que le chômage partiel est une protection pour le salarié.

Rappel : le 09/04, saisie de la DIRRECTE et remise des dossiers : validation pour Paris mais plus compliquée pour celle des Hauts de Seine.

La demande d'indemnisation a été faite pour un plafond d'heures perdues jusqu'au 30/06/20 :

- Paris : 30% de taux d'inactivité
- Bagneux : 50% de taux d'inactivité (pour une demande initiale de 65%)

Si nécessaire, des demandes complémentaires devront être faites après le 30/06/20

Votes : 7 abstentions et 7 approbations

Une négociation Groupe est en cours pour maintenir à 100% le salaire de l'ensemble des salariés et garder l'équité de traitement pour les OETAM

Rappel : les personnes en chômage partiel, en congés, en garde d'enfants ou RTT ne doivent pas être sollicitées par leurs managers

2^{ème} point à l'ordre du jour : remplacement d'un membre de la CSSCT

T. prier ayant démissionné de son mandat de membre à la CSSCT, D. Suarez se propose pour son remplacement

Votes : 14 approbations

La CFC-CGC reste présente et soutient les salariés, n'hésitez pas à contacter vos représentants. Ils sont présents et disponibles pour vous soutenir, vous aider et répondre à vos questions